

LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL
- 11 décembre 2023 -

Le 11 décembre 2023 à 19 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

Date de la convocation : 04 décembre 2023.

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIESNIS, FABRE, NEESER

EXCUSEES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

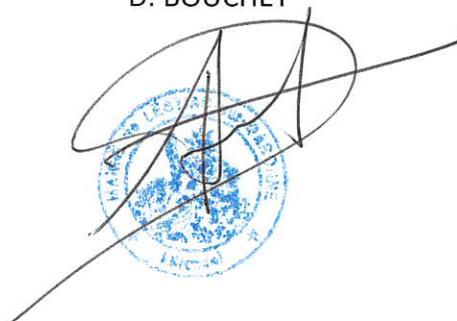
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIESNIS

| N° délibération | objet | résultat du vote |
|------------------------|---|------------------|
| Délibération 2023-052 | Approbation du procès-verbal-réunion du 06 novembre 2023 | unanimité |
| Délibération 2023-053 | Décision modificative - budget annexe de l'Artolie | unanimité |
| Délibération 2023-054 | Décision modificative - budget principal - opération aménagement place du village | unanimité |
| Délibération 2023-055 | achat épareuse - convention financement | unanimité |
| Délibération 2023-055A | achat épareuse - décision modificative | unanimité |
| Délibération 2023-056 | Eclairage public - remplacement foyers lumineux | unanimité |
| Délibération 2023-057 | CELLNEX - modification - travaux pour accueillir une troisième antenne | unanimité |
| Délibération 2023-058 | groupement de commandes pour l'étude et la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales | unanimité |
| Délibération 2023-059 | validation des représentants titulaires et suppléants dans les commissions de la C.D.C. Convergence Garonne | majorité |

Date d'affichage : 15 décembre 2023

Le Maire,

D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIENIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

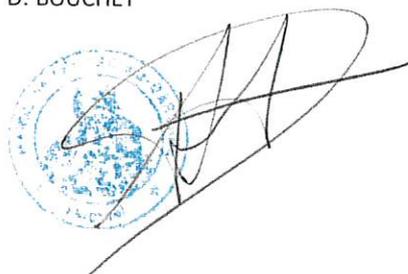
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIENIS

Délibération 2023-052 - Approbation du procès-verbal-réunion du 06 novembre 2023

Après délibération, le procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIESNIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIESNIS

Délibération 2023-053 - Décision modificative budget annexe de l'Artolie

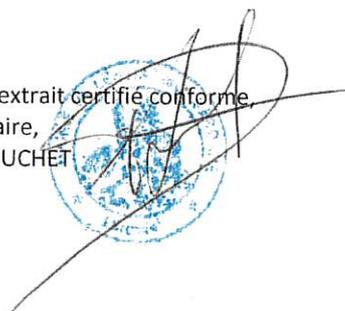
L'annuité d'emprunt Banque des Territoires a été augmentée du fait qu'une partie de cet emprunt est liée au taux d'intérêt du livret de Caisse d'Épargne. Il est en conséquence nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au compte remboursement intérêts de l'emprunt.

| CREDITS A OUVRIR | | |
|-------------------|------------------------------|----------|
| Imputation | Nature | Montant |
| 66 / 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 1 808,00 |
| | Total | 1 808,00 |
| CREDITS A REDUIRE | | |
| Imputation | Nature | Montant |
| 011 / 60611 | Eau et assainissement | 1 808,00 |
| | Total | 1 808,00 |

Après en avoir délibéré, cette décision est approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIENIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DIENIS

Délibération 2023-054 - Décision modificative budget principal - opération aménagement place du Village

L'opération « Aménagement de la place » a été mandatée sur le compte 2128. Or, la Préfecture a informé que le compte 2128 n'est plus éligible au FCTVA. Il est possible de bénéficier du FCTVA à condition d'effectuer des écritures budgétaires.

Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes pour régulariser les opérations sur les exercices antérieurs.

| COMPTES DEPENSES | | Ouverture de Crédits | |
|------------------|--|--|------------|
| Imputation | | Nature | Montant |
| 21 / 21538 / 434 | | Autres réseaux | 18 286,00 |
| 21 / 2188 / 434 | | Autres immobilisations corporelles | 52 844,00 |
| 21 / 2151 / 434 | | Réseaux de voirie | 199 454,00 |
| Total | | | 270 584,00 |
| COMPTES RECETTES | | Ouverture de Crédits | |
| Imputation | | Nature | Montant |
| 21 / 2128 / 434 | | Autres agencements et aménagements de terrains | 270 584,00 |
| Total | | | 270 584,00 |

Pour l'opération effectuée sur l'exercice en cours, il y aura lieu d'annuler le mandat émis au compte 2128 et mandater la somme avec la bonne imputation.

Après en avoir délibéré, cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIESNIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIESNIS

Délibération 2023-055 - Achat épareuse - convention financement

Les communes de Paillet et de Lestiac-sur-Garonne ont acquis en commun un nouveau matériel agricole ; une épareuse Rousseau THEA 500 PA au prix de 32.500 € TTC. La société a repris l'ancien matériel au tarif de 4800 € net. La dépense est de 27.700 € TTC.

La commune de Paillet, porteuse de l'opération, récupérera une part de la TVA au titre du FCTVA.

La commune de Lestiac sur Garonne, selon la convention initiale de 2016, participera sur 1/3 du montant.

Cette convention régit aussi l'utilisation du bien. Elle permet de déterminer les conditions d'utilisation du matériel, le règlement des frais inhérents à l'entretien et à l'assurance, le paiement de la carte grise et du carburant

Un emprunt a été contacté par la commune de Paillet pour financer ce bien. La commune doit s'engager à verser 1/3 de l'annuité d'emprunt chaque année durant 5 ans, soit 1.571,32 € x 5 = 7856,60 €.

Amortissement subvention versée : la réglementation impose une durée d'amortissement de 5 ans maximum. Il est proposé d'amortir la subvention annuelle versée sur 1 an, en année pleine (dérogation au prorata temporis).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- charge le Maire de signer la convention d'achat et d'utilisation de l'épareuse,
- décide d'amortir la subvention annuelle versée sur 1 an, en année pleine.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIESNIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIESNIS

Délibération 2023-055A - Achat épaveuse - Décision Modificative – Budget Principal

Il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

| CREDITS A OUVRIR | | |
|--------------------------|---------------------------------------|----------|
| Imputation | Nature | Montant |
| 20/2041481/230 | Subvention d'équipement versée | 1 572,00 |
| CREDITS A REDUIRE | | |
| Imputation | Nature | Montant |
| 21/21578/230 | autre matériel et outillage de voirie | 1 572,00 |

Après en avoir délibéré, cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIESNIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIESNIS

Délibération 2023-056 - Eclairage Public – remplacement foyers lumineux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux foyers lumineux sont hors service.

Il est possible d'obtenir une aide financière du SDEEG pour le remplacement de ces deux points lumineux (LED) situés chemins de Mauvert et de Banastrayre.

Le montant des travaux est estimé par le SDEEG à 1.060,16 € HT, maîtrise d'œuvre incluse, ce qui ouvrirait droit à une aide financière de 20% soit 198,16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les travaux selon l'estimation du SDEEG,
- sollicite l'aide financière du SDEEG,
- sollicite du SDEEG l'autorisation de débiter les travaux par anticipation sans préjuger de la décision de la commission de répartition des crédits du SDEEG,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIENIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIENIS

Délibération 2023-057 –CELLNEX –modification - travaux pour accueillir une troisième antenne

CELLNEX a déposé une déclaration préalable afin d'accueillir une antenne-relais pour contribuer, par l'opérateur Free Mobile, à la couverture de notre commune en 3G, 4G et 5G. Ce projet consiste en l'installation de 3 antennes à 28m75 de hauteur sur le pylône Cellnex existant.

Pour ce faire, une rehausse du pylône de 6 mètres et l'ajout d'un « jupage » de 15 m 80 sera nécessaire.

Toutes les baies techniques seront installées sur la plateforme métallique à créer dans le prolongement de la zone technique existante au pied du pylône.

Les Bâtiments de France ont émis un avis favorable assorti d'une observation : « dans l'intérêt de la préservation du bourg de Lestiac-sur-Garonne, il est vivement recommandé de positionner cette antenne dans un lieu moins exposé au regard du monument historique ».

Pour information, l'installation d'un 3^{ème} opérateur générerait une redevance augmentée de 2.000 €/an ; qui porterait la redevance annuelle à 10.000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Monsieur Carteau fait la remarque qu'une demande de permis de construire a été affichée en mairie. Monsieur le Maire dit que c'est la procédure. Pour la rehausse du pylône, B. Dupont propose de conseiller à CELLNEX de s'en référer aux bâtiments de France c'est à dire de trouver un endroit moins exposé.

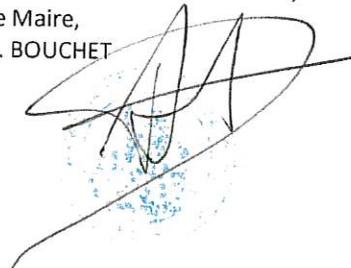
Un avis défavorable est émis par l'ensemble du conseil pour l'installation de la troisième antenne qui nuit gravement au paysage et ce, malgré l'apport financier annuel de 2000€ par an.

Sabine Andrieu demande si le projet Cellnex s'annule si on vote contre ? La réponse de Monsieur le Maire est « oui ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote contre le projet de modification du pylône existant à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIESNIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIESNIS

Délibération 2023-058 - Groupement de commandes pour l'étude et la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SGEP)

Le schéma de gestion des eaux pluviales est un document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales.

Il facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eau pluviales. Il permet de développer une stratégie de gestion de ces eaux et de programmation des travaux nécessaires.

Différentes études ont été faites. Nous n'avons à ce jour qu'une cartographie de référence des risques naturels inondations et mouvements de terrains éditée par le CEREMA suite à l'évènement de référence orage du 25 juillet 2014.

Aucune étude n'a été finalisée à ce jour. Mme ANDRIEU dit que le Conseil Municipal ne peut se prononcer tant que le CEREMA n'aura pas rendu son étude finalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à l'étude et à la réalisation des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) proposées par la Communauté des Communes du Créonnais.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 - votants : 13

PRESENTS : MM. BOUCHET, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT, COLINET, CARTEAU, DUPONT, Mmes ANDRIEU, DIENIS, FABRE, NEESER

EXCUSÉES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme LARRIEU MANAN avec pouvoir M. BOUCHET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme DIENIS

Délibération 2023-059 - Validation des représentants titulaires et suppléants dans les commissions de la C.D.C. Convergence Garonne

Il a été remis un tableau des commissions de la C.D.C sur lequel est proposée la désignation de deux représentants communaux (1 titulaire et 1 suppléant) par commission soit :

| Commissions | Titulaire | Suppléant |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Finances | Laurent FOURCADE | Daniel BOUCHET |
| Ressources Humaines | Daniel BOUCHET | Laurent FOURCADE |
| Développement Economique | Daniel BOUCHET | |
| Service Population - Gens du Voyage | Brigitte DIENIS | Pierre GUENANT |
| Bâtiments - Voirie | Bruno COLINET | Roger CARTEAU |
| Prévention - Gestion des Déchets | Liliane NEESER | Bruno PEQUIGNOT |
| Aménagement Territoire - Urbanisme | Daniel BOUCHET | Benoît DUPONT |
| GEMAPI | Pierre GUENANT | Roger CARTEAU |
| Culture | Cécile FABRE | Sabine ANDRIEU |
| Sport | Roger CARTEAU | |
| Enfance, Jeunesse | Bruno PEQUIGNOT | M. Pierre BECUWE |
| Environnement - Espaces Naturels | Bruno PEQUIGNOT | Sabine ANDRIEU |
| Tourisme | Daniel BOUCHET | Liliane NEESER |

Le conseil municipal adopte à la majorité (M. Dupont vote contre), le tableau des représentants titulaires et suppléants dans les commissions de la CDC.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET

